

CEIPI

D.U. Marques, dessins et modèles - cycle accéléré

Pré-requis obligatoires

Ce diplôme étant indispensable pour se présenter à l'examen professionnel de qualification en vue de devenir conseils en propriété industrielle, le CEIPI a donc introduit dans ses pré-requis l'obligation mentionnée au 1° de l'article R. 421-1 du Code de la propriété intellectuelle; de ce fait les candidats doivent avoir validé un M1 de sciences, de droit privé, de sciences de gestion ou être titulaire d'un des diplômes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 23 septembre 2004 (modifié) portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Bureau du Conseil d'Administration peut prononcer l'admission sur dossier de candidats non titulaires d'un des diplômes visés par l'arrêté du 23 septembre 2004, dans la mesure où ces diplômes sont jugés équivalents et sous réserve que les candidats justifient d'une formation professionnelle antérieure suffisante dans le domaine de la propriété industrielle, en France ou à l'étranger.

Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise pour comprendre aisément les textes techniques correspondants à leur spécialité.

Pour une admission en cycle accéléré, les candidats doivent en outre justifier d'une année d'ancienneté dans le domaine de la propriété industrielle à la date de clôture des dépôts des dossiers d'inscription. Chaque employeur devra remplir un certificat portant sur les modalités d'exercice de l'activité professionnelle.

L'admission se fait sur entretien par des professionnels des milieux de la propriété industrielle : contrôle du niveau juridique du candidat sur ses connaissances dans les langues étrangères citées et ses motivations pour les carrières de la propriété intellectuelle.

Objectifs du parcours

La protection efficace et la valorisation des marques, indications géographiques et l'aspect esthétique des créations industrielle en France, en Europe et dans le monde implique la formation de spécialistes de haut niveau qui doivent disposer d'une compétence juridique avant de vouloir se spécialiser en droit des marques et des dessins et modèles.

Depuis sa création le CEIPI a pour mission de former les scientifiques et ingénieurs à la préparation des examens professionnels requis pour devenir mandataires français et européens auprès des offices (INPI office Français et OEB office Européen). Le programme de formation est élaboré dans la perspective de la meilleure préparation à ces métiers.

Compétences à acquérir

Les compétences visées par l'obtention du diplôme sont les suivantes :

- Appliquer le Droit de la propriété intellectuelle.
- Appréhender la notion de dessin et modèle, ainsi que les enjeux économiques des dessins et modèles.
- Maîtriser les règles applicables à la défense des droits sur les dessins et modèles par l'action en contrefaçon ou par l'action en concurrence déloyale.
- Appliquer les règles de fond et de forme nécessaires à l'acquisition des droits sur un signe distinctif (indications géographiques, marques).
- Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises non seulement en France, mais aussi dans le monde.
- Négocier et rédiger des contrats relatifs aux droits de propriété intellectuelle en tenant compte des enjeux économiques liés aux créations esthétiques et aux signes distinctifs.
- Apporter les compétences théoriques et pratiques pour la maîtrise des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession de conseil en propriété industrielle spécialité « marques, dessins et modèles ».
- Évaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises.

La propriété intellectuelle offre des carrières multiples dans le secteur privé ou public.

- **Le secteur privé :**

Les services de propriété intellectuelle : Le plus souvent, ce sont les grandes entreprises qui disposent de services de propriété intellectuelle intégrés. Les ingénieurs et juristes qui y travaillent ont pour mission d'assurer la protection des marques, brevets, dessins et modèles de l'entreprise. Ils participent aux négociations avec les partenaires de l'entreprise, et combattent la

Langue du parcours		Français	
ECTS		ECTS	
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 0h	CI : 0h	CM : 190h
Formation initiale		Non	
Formation continue		Oui	
Apprentissage		Non	
Contrat de professionnalisation		Non	

contrefaçon.

Les carrières de conseil en propriété industrielle : Ces conseils indépendants sont organisés en profession libérale. Cette profession offre ses services aux inventeurs et entreprises qui innovent en les assistant dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Les principaux clients des conseils sont les PME. Les grandes entreprises utilisent aussi leurs services à titre complémentaire. C'est une profession réglementée, il est notamment nécessaire de passer un examen de qualification français ou européen.

- **Le secteur public :**

L'octroi de droits de propriété industrielle nécessite l'intervention de la puissance publique. Les organisations internationales participent à l'harmonisation du droit, ainsi qu'à la création de véritables instruments internationaux et communautaires. Pour ces raisons, le secteur public offre de multiples débouchés aux spécialistes de propriété industrielle. À titre d'exemple on peut citer : En France

- [Institut National de la Propriété Industrielle](#) (INPI)

À l'étranger

- [Office Européen des Brevets](#) (OEB)
- [Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO)
- [Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle](#) (OMPI)

Codes ROME

- K1903 - Défense et conseil juridique
- M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise
- K1902 - Collaboration juridique

Modalités pédagogiques

La formation « marques, dessins et modèles » est dispensée, d'une part, en cycle long et, d'autre part, en cycle accéléré.

Le cycle accéléré comprend cinq semaines de formation réparties sur l'année universitaire à raison d'environ une semaine de formation par mois entre octobre et avril. Les étudiants continuent à travailler tout en suivant un cycle de formation. Les enseignements se déroulent sous une forme hybride : au choix, formation en présentiel (à Strasbourg) ou à distance.

L'équipe pédagogique comprend les enseignants-chercheurs du CEIPI et des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle. Des représentants des principales associations et ordres professionnels de ce secteur sont également appelés à compléter l'équipe pédagogique.

Les enseignements sont organisés en cours magistraux suivis par des exercices pratiques sous forme d'études de cas issues de situations réelles afin que les étudiants puissent mettre en pratique les connaissances acquises. Les étudiants doivent préparer ces exercices pratiques et les présenter à l'enseignant qui est un professionnel. Ce dernier vérifie le travail préparatoire réalisé par les étudiants et assure alors la correction de ces exercices. Les séminaires relatifs à l'obtention des titres, à la procédure de délivrance des titres et à la contrefaçon sont dirigés par des tuteurs professionnels.

Stage et projet tutoré

Les étudiants du cycle accéléré "marques, dessins et modèles" sont employés soit dans des cabinets de conseils en propriété industrielle soit dans un service de propriété industrielle d'une entreprise et en conséquence, n'ont pas de stage à effectuer.

Contact

Yann Basire : yann.basire@ceipi.edu

D.U. Marques dessins et modèles - cycle accéléré

Enseignements du D.U. Marques dessins et modèles - cycle accéléré

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Droit international et droits étrangers							
Conventions internationales		3 h					
Madrid et La Haye		8 h					
Droit des marques							
Droit français et européen des marques		55 h					
Procédure		11 h					
Séminaires pratiques de droit français des marques		13 h					
Indications géographiques		7 h					
Noms de domaine		8 h					
Droit d'auteur		23 h					
Droit français et européen des dessins et modèles							
Droit français des dessins et modèles		29 h					
Droit européen des dessins et modèles		4 h					
Exploitation des marques, dessins et modèles							
Action en contrefaçon		7 h					
Concurrence déloyale		4 h					
Contrat d'exploitation		7 h					
Droit de la concurrence		7 h					
Pratique professionnelle: déontologie		4 h					